

Chypre



Position des femmes dans la prise de décision : **0.42/5**

Position socio-économique des femmes : **1.28/5**

Violences faites aux femmes : **1.25/5**

COMPRENDRE CHYPRE

La participation politique des femmes est en hausse à Chypre, même si elle part de très bas et évolue très lentement, du fait de l'absence de mesures législatives. Les stéréotypes et les structures patriarcales sont profondément ancrés dans les partis politiques, les médias et la société, ce qui freine la participation des femmes.

Dans l'UE, c'est à Chypre que les femmes (et les hommes) âgées ont le plus de risque de devenir pauvres. Les personnes âgées dépendantes sont 91% à ne bénéficier d'aucune prise en charge par l'Etat : ce sont les femmes de la famille qui assument la plus grande part de ce travail. Par ailleurs, la garde d'enfant en tant qu'élément du bien-être social est un concept relativement nouveau à Chypre. La tradition des arrangements informels continue à se perpétuer, la famille (le plus souvent la grand-mère) assumant la plupart du temps la prise en charge. Le congé de maternité est court (16 semaines), et le congé parental, non rémunéré.

Les violences faites aux femmes sont vues sous le prisme restrictif de la « violence familiale », ce qui occulte les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes, et freine la création de services spécialisés. Le nombre d'appels aux lignes vertes d'aide en cas de violence conjugale a plus que doublé, passant de 551 cas en 2001 à 1320 cas en 2011.¹ Au cours de cette période, 80% des appelant-e-s étaient des femmes. Le nombre de dénonciations de viols et de violence sexuelle est également en hausse : entre 1990-1996, il a augmenté de 361%, et entre 2000 et 2003, de 195%. Chypre affiche le taux de condamnation pour acte(s) de violence à l'encontre des femmes le plus bas d'Europe.

De même, Chypre n'a prévu que des dispositions limitées en matière de santé et de droits reproductifs et sexuels des femmes. Le choix en matière de contraception est fortement restreint, difficilement accessible et peu abordable. L'avortement est interdit sauf en cas de danger grave pour la mère ou l'enfant. Les hôpitaux publics ne proposent pas de services d'avortement.

TENDANCES :



La présidence chypriote 2012 du Conseil de l'UE a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes l'une de ses priorités. Une sensibilisation accrue de la population a mené à une augmentation du nombre de cas de violences envers les femmes dénoncés depuis une dizaine d'années, toutes formes de violences confondues. Quant aux actions, certains changements de politique ont été introduits pour enrayer la traite des êtres humains, ainsi que l'adoption d'un Plan d'action national en 2010.

De plus, des mesures ont été prises pour combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (actuellement à 21%) grâce à un programme triennal financé par l'UE.

Des avancées ont été enregistrées sur le front du planning familial et de l'éducation à la santé reproductive et sexuelle : un nouveau programme d'éducation à la santé a vu le jour en 2012 et concerne les enfants à partir de 5 ans.



On constate un net recul des femmes dans la prise de décision. A la suite des élections parlementaires et locales de 2011, la présence des femmes est passée de 14,3% au cours de la législature précédente à 10,7% pour la législature actuelle. Actuellement, seules la Hongrie et Malte se situent plus bas que Chypre concernant la proportion de femmes au parlement (11%).

Points phares

11%

de femmes au parlement

4% de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises

21%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

47,5%

des femmes de plus de 65 ans exposées au risque de pauvreté

9%

des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil

0,14

place en refuge pour les femmes victimes de violence pour 10 000 habitants

Accès à l'avortement limité

¹ Association pour la prévention et la gestion de la violence conjugale (SPAVO)